

Exposition d'Elite SVS 2024

Règlement d'exposition

1. Financement

L'exposition est financée par :

- des sponsors, des annonceurs
- les recettes des inscriptions et les taxes d'admission
- les recettes d'entrée et les recettes des ventes des catalogues
- le fond d'exposition

Un éventuel bénéfice net sera attribué à la SVS.

2. Ampleur

Une arrivée de l'ordre d'environ 155 bêtes est prévue.

Répartition: env. 110 vaches
 env. 15 taureaux
 env. 30 génisses

Activités supplémentaires : présentation de descendance de Swissgenetics
 présentation de descendance de taureaux de monte
 naturelle encore vivants
 (renseignement : Samuel Schmid)

3. Conditions d'admission

Toutes les bêtes exposées doivent correspondre au **code racique 60**.

Exposer peuvent: les membres SVS (date de présélection) et par numéro d'exploitation max. 2 animaux

Génisses : 12 – 32 mois portante de max. 7 mois le 01.04.2024

Vaches primipares : 1 pesée avec au moins 20 kg de lait, ayant vêlé avant 36 mois

Vaches avec 1 clôture : 4'500 kg de lait avec 3,05 % protéine, total P. + G. 6,7 %

Vaches avec 2 clôtures : 1 lactation au moins 5'500 kg de lait
avec 3,05 % protéine, total P. + G. 6,7 %

Vaches dès 3 clôtures : 1 lactation au moins 6'000 kg de lait
avec 3,05 % protéine, total P. + G. 6,7 %

Aptitude à la traite : DMM kg 2.00 – 4.00 IAP % 38 – 52
(vaches primipares pas prise en compte)

Taureaux : Nés avant le 1^{er} avril 2022

Pour la présélection et pour l'exposition, toutes les bêtes doivent provenir d'une exploitation exempte de BVD.

Toutes les bêtes doivent être dans une parfaite condition d'exposition!
Clippage interdit!

4. Inscriptions et renseignements

Par téléphone au chef de place respectif de la présentation jusqu'au 07.03.2024.
La finance d'inscription se monte à **Fr. 10.00 par bête et sera encaissée lors de la présentation préalable.**

Des frais des places peuvent éventuellement s'ajouter.

5. Taxe d'exposition pour les animaux exposés.

Par animal Fr. 40.--, **sera encaissé lors de l'arrivée.**

6. Présentation préalable

Les animaux seront choisis par un jury désigné par le CO.

La date de présélection sera annoncée à temps.

Dans l'intérêt d'une qualité des bêtes si possible homogène, la présélection se fera sur **des places de présentation publiques.**

7. Assurance

Les animaux sont assurés durant l'exposition, ainsi que durant le transport de l'aller et du retour.

Le montant assuré est de Fr. 8'000.—pour les vaches et les taureaux et de Fr. 5'000.—pour les génisses.

8. Appréciation

Les animaux sont rangés à l'intérieur des classes par le CO, l'appréciation des bêtes interviendra en public par un jury désigné par le CO.

La décision du jury est sans appel.

9. Distinction

Un prix d'honneur sous forme d'une plaquette sera donné par animal.

Le CO décide quant à d'autres prix spéciaux.

10. Conditions finales

Par l'inscription, l'exposant se soumet aux conditions du présent règlement et du règlement CTEBS.

**Association suisse pour le maintien et la promotion
de la race pure Simmental (SVS)**

Le président du CO:

Martin Liechti